



Clients Commerciaux
Case postale, CH-3050 Berne

Post CH AG

Date 17. Juin 2020
Votre Contact 0800 11 33 22
Object Loi sur le blanchiment d'argent: effets sur les services à valeur ajoutée

Page
1 sur 1

Chère Madame, cher Monsieur,

En raison d'un nouvel arrêt du Tribunal fédéral, la facturation d'achats tiers via la facture Swisscom est soumise à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Cela inclut la facturation de services à valeur ajoutée tels que les numéros 090x, SMS/MMS Business Numbers, Easy pay et NATEL® Pay, si bien à partir du réseau mobile (Postpaid et Prepaid) que du réseau fixe. **Tous les fournisseurs de services de télécommunications suisses sont concernés.**

Suite à ce jugement de la Cour suprême, Swisscom se voit dans l'obligation de bloquer de manière générale l'utilisation des services à valeur ajoutée via les connexions Swisscom commerciales des réseaux fixes et mobiles pour les grands clients à partir du 29 juin 2020. **Malheureusement, votre entreprise sera également touchée par ce blocage, c'est pourquoi nous vous recommandons d'informer vos employés de cette mesure.** Les autres services de téléphonie fixe ou mobile ne sont pas concernés et continueront à être disponibles sans restriction.

Ces dernières années, Swisscom a engagé des actions en justice pour remédier à cette situation, ceci dans l'intérêt des clients et des prestataires de services à valeur ajoutée, malheureusement sans succès. Nous regrettons évidemment beaucoup ces mesures qui vont prochainement être mises en œuvre et nous vous remercions pour votre compréhension. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions à ce sujet.

De plus amples informations ainsi qu'une section FAQ sur le thème du blanchiment d'argent sont disponibles à l'adresse suivante:

www.swisscom.com/GWG

Meilleures salutations
Swisscom (Suisse) SA

Urs Lehner
Head of Business Customers

Friederike Hoffmann
Head of Connected Business Solutions